



PROFIL DES FEMMES CONDAMNÉES À UNE COURTE PEINE D'INCARCÉRATION EN 2010-2011

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE



Québec 

Dépôt légal – 2014

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-70421-8 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2014

Tous les droits réservés pour tous pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.



PROFIL DES FEMMES
CONDAMNÉES À UNE COURTE PEINE
D'INCARCÉRATION EN 2010-2011

par Claudine Gagnon, Dominique Laferrière et Carlo Morselli.

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières _____	iii
Liste des tableaux _____	iv
Contexte _____	1
1. Les caractéristiques sociodémographiques _____	1
2. La santé physique et mentale _____	2
3. Les indicateurs correctionnels _____	3
4. L'historique des caractéristiques criminelles et judiciaires _____	5
4.1. Les délits à l'origine de la peine index _____	5
4.2. Les caractéristiques de la peine index _____	7
4.3. L'historique des délits _____	8
4.4. Les caractéristiques de l'historique des peines _____	10
5. L'analyse du risque de récidive _____	11
6. La composition des sous-groupes _____	12
6.1. Les nouvelles détenues _____	12
6.2. Les régulières _____	12
6.3. Les mixtes _____	12
6.4. Les caractéristiques sociodémographiques _____	12
6.5. La santé physique et mentale _____	14
6.6. Les indicateurs correctionnels _____	14
7. L'historique des sous-groupes _____	16
7.1. Les délits à l'origine de la peine index _____	16
7.2. Les caractéristiques de la peine index _____	18
7.3. L'historique des délits _____	19
7.4. Les caractéristiques de l'historique des peines _____	21
7.5. L'analyse du risque pour les trois sous-groupes de la population cible _____	22

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Données sociodémographiques pour le groupe cible et le groupe de comparaison (femmes) .	2
Tableau 2 : Indicateurs de problèmes de santé (femmes).....	3
Tableau 3 : Indicateurs correctionnels pour le groupe cible et le groupe de comparaison en 2010-2011 (femmes).....	4
Tableau 4 : Nature du délit à l'origine de la peine index commis par le groupe cible et le groupe de comparaison (femmes).....	6
Tableau 5 : Délits commis à l'origine de la peine index en 5 catégories (femmes).....	7
Tableau 6 : Caractéristiques de la peine index pour le groupe cible et le groupe de comparaison (femmes).....	8
Tableau 7 : Délits pour lesquels les femmes des groupes cible et de comparaison ont été condamnées (historique).....	9
Tableau 8 : Catégories de délits pour lesquelles les femmes des groupes cibles et de comparaison ont été condamnées (historique).....	10
Tableau 9 : Historique des peines pour le groupe cible et le groupe de comparaison (femmes).....	11
Tableau 10 : Données sociodémographiques (femmes).....	13
Tableau 11 : La santé physique et mentale (femmes).....	14
Tableau 12: Indicateurs correctionnels pour la période du 1 ^{er} avril 2010 au 31 mars 2011 (femmes).....	15
Tableau 13 : Nature des délits à l'origine de la peine index (femmes).....	17
Tableau 14 : Catégories des délits à l'origine de la peine index (femmes).....	18
Tableau 15 : Les caractéristiques de la peine index (femmes).....	19
Tableau 16 : Délits commis historiquement (femmes).....	20
Tableau 17 : Catégories de délits.....	21
Tableau 18 : Historique des peines (femmes).....	21

CONTEXTE

Le présent document se veut un complément au rapport *Profil des personnes condamnées à une courte peine d'incarcération en 2010-2011*¹. Il s'agit, en fait, de présenter les résultats des analyses effectuées pour le rapport précédent, mais uniquement pour les femmes.

Rappelons que, pour réaliser les profils des personnes détenues ayant purgé une courte peine d'incarcération entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011, les données utilisées provenaient du système DACOR (système de gestion des dossiers administratifs correctionnels). Deux groupes avaient été alors créés pour les analyses, soit le groupe cible, constitué de tous les individus ayant purgé une peine de moins de six mois lors de la période comprise entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011, et le groupe de comparaison composé de tous les individus ayant purgé une peine de six mois et plus pendant cette même période. Compte tenu du fait que, entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011, certains individus avaient purgé une peine de moins de six mois ainsi qu'une peine de six mois et plus, nous avons fait le choix d'intégrer ces individus dans le groupe de comparaison. Le groupe cible comptait 9 518 individus et le groupe de comparaison 6 421.

Reprenant la même forme que le rapport précédent, nous ne ferons pas état ici de toutes les notes méthodologiques ayant permis de réaliser les analyses. Les résultats présentés porteront sur les 981 femmes constituant le groupe cible et sur les 312 faisant partie du groupe de comparaison.

1. Les caractéristiques sociodémographiques

Le tableau 1 présente les données sociodémographiques du groupe cible et du groupe de comparaison. Les femmes du groupe cible sont âgées en moyenne de 37,9 ans et les femmes du groupe de comparaison ont, en moyenne, 38,9 ans. En ce qui a trait au fait d'avoir au moins une personne à charge, d'avoir complété leur secondaire et d'avoir un domicile fixe au moment du délit, les deux groupes sont comparables.

Fait à noter, les femmes du groupe cible sont moins nombreuses que les femmes du groupe de comparaison à avoir un emploi au moment du délit (respectivement 18 % et 24 %) et à être en couple (26 % et 35 %).

1. Morselli, C., Gagnon, C., Laferrière, D., Proulx, J. (2012)

Tableau 1 : Données sociodémographiques pour le groupe cible et le groupe de comparaison (femmes)

	Groupe cible (N^{bre} = 981)		Groupe de comparaison (N^{bre} = 312)		Total (N^{bre} = 1293)	
	Moyenne	Écart- type	Moyenne	Écart- type	Moyenne	Écart- type
Âge	37,9	10,5	38,9	10,7	38,1	10,6
Pourcentage de détenues ayant au moins une personne à charge au moment du délit	28,4	0,5	30,5	0,5	28,9	0,5
	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}
Emploi au moment du délit	18	175	24	74	19	249
Secondaire complété au moment du délit (N ^{bre} = 1261)	94	893	95	294	94	1 187
En couple au moment du délit (N ^{bre} = 1291)	26	258	35	110	29	368
Domicile fixe au moment du délit	99	976	99,7	311	99,5	1 287

2. La santé physique et mentale

Le tableau 2 montre que les deux groupes sont similaires quant à l'ensemble des indicateurs de problèmes de santé physique et mentale. Notons que deux indicateurs sont davantage signalés dans les deux groupes, soit la prise de médication (51 %) et les problèmes suicidaires (31 %). La prise de médication touche 50 % des femmes du groupe cible et 54 % du groupe de comparaison. Aussi, 30 % des femmes du groupe cible ont une indication de problèmes suicidaires inscrite au dossier alors que c'est le cas pour 34 % des femmes du groupe de comparaison.

Tableau 2 : Indicateurs de problèmes de santé² (femmes)

	Groupe cible		Groupe de comparaison		Total	
	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre
Médication	50	487	54	169	51	656
Problèmes suicidaires	30	290	34	107	31	397
Troubles psychiatriques	10	96	7	21	9	117
Troubles dépressifs	7	66	6	19	7	85
Problèmes diabétiques	5	50	4	13	5	63
Problèmes cardiaques	5	45	5	15	5	60
Problèmes épileptiques	4	36	3	10	4	46
Narcomanie	2	22	3	8	2	30
Troubles psychologiques	1	13	1	3	1	16

3. Les indicateurs correctionnels

Le tableau 3 présente différents indicateurs correctionnels propres à la période fenêtre. Ainsi, toutes les peines exécutées entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011 sont incluses dans les analyses.

Pour les suivis dans la communauté, la probation et les travaux communautaires ont été les mesures les plus fréquentes pour les femmes du groupe cible (respectivement 41 % et 15 %). Toutefois, ce sont les femmes du groupe de comparaison qui ont le plus reçu de mesure de probation (58 %). En ce qui concerne les manquements en détention, les femmes du groupe cible en comptent moins que les femmes du groupe de comparaison. Les manquements les plus nombreux pour le groupe cible sont dus à un refus de respecter les règlements (16 %) et à de la violence physique (11 %). Pour ce qui est du refus de respecter les règlements, les femmes du groupe de comparaison ont eu un manquement dans 42 % des cas et dans une proportion de 27 % pour de la violence physique. Enfin, le groupe de comparaison se distingue du groupe cible pour des manquements liés à un trafic d'objets prohibés (respectivement 26 % et 9 %) et à de la nuisance dans les activités (16 % et 5 %).

2. Pour ces indicateurs, plusieurs données manquantes ont été constatées. L'examen des données nous laisse croire que, lorsque aucune entrée n'a été saisie, il y avait absence du problème. Les données manquantes ont donc été traitées comme des « non ».

Tableau 3 : Indicateurs correctionnels pour le groupe cible et le groupe de comparaison en 2010-2011 (femmes)

	Groupe cible		Groupe de comparaison		Total	
	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre
Suivis dans la communauté						
Probation	41	401	58	180	45	581
Sursis	8	83	10	32	9	115
Travaux communautaires	15	146	6	20	13	166
Permission de sortir	3	25	1	2	2	27
Statut						
Prévenu	17	163	6	19	14	182
Peine continue	78	768	82	256	79	1024
Peine discontinuée	12	122	1	2	10	124
Manquements en détention						
Refus de respecter les règlements	16	154	42	130	22	284
Violence physique	11	106	27	83	15	189
Trafic d'objets prohibés	9	84	26	80	13	167
Nuisance lors d'activités	5	53	16	51	8	104
Altération des biens	1	11	2	7	1	18
Actes obscènes	1	5	1	3	1	8
Langage menaçant	0	0	0	0	0	0

4. L'historique des caractéristiques criminelles et judiciaires

Dans le rapport précédent, nous avons jugé qu'il était important de comparer les deux groupes sous l'angle de leur évolution criminelle et judiciaire. Un point de référence commun avait alors été fixé, soit la peine index, peine qui correspondait à la dernière peine infligée pendant la période fenêtre allant du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011, qu'elle ait été purgée dans sa totalité ou non. Les tableaux 4, 5 et 6 présentent les caractéristiques de la peine index.

4.1. Les délits à l'origine de la peine index

Le tableau 4 indique les délits qui sont à l'origine de la peine index pour chacun des deux groupes. Les femmes du groupe de comparaison ont commis chacune des délits dans une plus grande proportion que les femmes du groupe cible, sauf en ce qui a trait à la prostitution (1 % contre 4 %), à la nuisance publique (5 % contre 13 %), aux délits de la route (7 % contre 16 %) et aux délits liés à l'administration de la justice (37 % contre 54 %).

Tableau 4 : Nature du délit à l'origine de la peine index commis par le groupe cible et le groupe de comparaison (femmes)

	Groupe cible		Groupe de comparaison		Total	
	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre
Délits liés à l'administration de la justice	54	532	37	117	50	649
Vol	20	201	22	70	21	271
Délits de la route	16	159	7	22	14	181
Voies de fait	13	124	14	44	13	168
Nuisance publique	13	123	5	15	11	138
Menaces	7	68	7	23	7	91
Trafic de drogues	6	61	34	105	13	166
Escroquerie et fraude	5	50	10	31	6	81
Possession de drogues	5	52	9	28	6	80
Délits contre l'État	5	50	4	14	5	64
Recel/Possession de biens volés	4	41	8	24	5	65
Prostitution	4	41	1	3	3	44
Introduction par effraction	2	24	10	30	4	54
Vol qualifié	1	9	6	19	2	28
Possession d'armes	1	8	6	18	2	26
Infractions sexuelles	1	6	2	7	1	13
Incendie criminel	0	4	1	4	1	8
Enlèvement/Prise d'otage	0	1	1	3	0	4
Homicide	0	0	3	10	1	10
Trafic d'armes	0	0	0	0	0	0
Autres	6	56	14	45	8	101

Ces mêmes délits ont été regroupés en cinq catégories. La catégorie des « crimes contre la propriété » inclut les incendies criminels, le vol, l'introduction par effraction et la nuisance publique; la catégorie des « crimes contre la personne » répertorie les infractions sexuelles, l'homicide, le vol qualifié, l'enlèvement, les voies de fait et les menaces; la catégorie des « crimes de marché » regroupe le recel, la possession et le trafic de drogues, la prostitution, l'escroquerie ainsi que la possession et le trafic d'armes; la catégorie des « délits de la route » inclut les délits de la route; enfin, la catégorie « autres » est constituée des délits liés à l'administration de la justice et des délits contre l'État.

Le tableau 5 indique que pour 34 % des femmes du groupe cible, le délit à l'origine de la peine index est un crime contre la propriété. Elles ont commis davantage de délits de la route (16 %) comparativement aux femmes du groupe de comparaison (7 %). Notons que, pour les femmes du groupe cible, le délit à l'origine la peine index est moins un crime de marché ou un crime contre la personne que dans le cas du groupe de comparaison.

Tableau 5 : Délits commis à l'origine de la peine index en 5 catégories (femmes)

	Groupe cible		Groupe de comparaison		Total	
	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre
Crimes contre la propriété	34	329	33	102	33	431
Crimes de marché	23	223	51	160	30	383
Crimes contre la personne	17	164	28	87	19	251
Délits de la route	16	159	7	22	14	181
Autres	59	577	48	151	56	728

4.2. Les caractéristiques de la peine index

Le tableau 6 présente les caractéristiques de la peine index. Le nombre de jours imposés au groupe de comparaison (646,5) est, bien entendu, plus élevé que dans le cas des femmes du groupe cible (38,5). Il en est de même pour le nombre de chefs d'accusation (3,6 contre 2,8). Pour 93 % des femmes du du groupe cible, la peine index était purgée en détention alors que c'était le cas pour 92 % des femmes du groupe de comparaison.

Rappelons ici que la peine index est un point de référence que nous avons fixé. De ce fait, il est possible que la peine index soit purgée dans la communauté

Tableau 6 : Caractéristiques de la peine index pour le groupe cible et le groupe de comparaison (femmes)

	Groupe cible		Groupe de comparaison		Total	
	Moyenne	Écart-type	Moyenne	Écart-type	Moyenne	Écart-type
Nombre de jours de la peine index ³ (N ^{bre} = 1012)	38,5	54,6	646,5	2 250,5	213,3	1 237,3
Nombre de chefs d'accusation pour la peine index	2,8	2,7	3,6	4,0	2,9	3,1
	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}
Indication de peine en détention	93	914	92	287	93	1 201
Indication d'une première peine	29	288	27	84	29	372

4.3. L'historique des délits

La détermination d'une peine index sert de point de référence temporel dans le but de documenter l'historique délictuel et judiciaire des deux groupes pour les onze dernières années. Bien entendu, lors de la période fenêtre allant du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011, certaines personnes dans les deux groupes purgeaient leur première peine. Aucune donnée historique n'est donc disponible dans leur cas.

Les délits pour lesquels les deux groupes ont été antérieurement condamnés sont présentés au tableau 7. Historiquement, les femmes du groupe de comparaison ont commis tous les types de délits dans des proportions plus grandes que les femmes du groupe cible, à l'exception des infractions sexuelles (1 % contre 2 %), des voies de fait (27 % contre 28 %) et de la prostitution (12 % et 14 %).

3. Cette variable est approximative.

Tableau 7 : Délits pour lesquels les femmes des groupes cible et de comparaison ont été condamnées (historique)

	Groupe cible		Groupe de comparaison		Total	
	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}
Délits liés à l'administration de la justice	53	524	54	169	54	693
Vol	33	320	39	122	34	442
Nuisance publique	32	310	34	107	32	417
Voies de fait	28	271	27	85	28	356
Délits de la route	20	201	24	76	21	277
Possession de drogues	15	144	24	76	17	220
Escroquerie et fraude	14	141	25	79	17	220
Menaces	14	141	17	54	15	195
Prostitution	14	137	12	36	13	173
Délits contre l'état	14	134	17	53	14	187
Recel/Possession biens volés	10	95	21	64	12	159
Introduction par effraction	10	94	19	58	12	152
Trafic de drogues	9	93	19	60	12	153
Vol qualifié	5	50	11	34	6	84
Possession d'armes	2	21	5	16	3	37
Infractions sexuelles	2	16	1	3	1	19
Incendie criminel	1	9	2	5	1	14
Enlèvement/Prise d'otage	1	7	1	2	1	9
Homicide	0	0	1	2	0	2
Trafic d'armes	0	0	0	0	0	0
Autres	11	110	23	73	14	183

Suivant la même classification qu'au tableau 5, le tableau 8 indique l'historique des délits regroupés en cinq catégories. Les femmes du groupe de comparaison ont des proportions plus élevées dans tous les types de crimes.

Tableau 8 : Catégories de délits pour lesquelles les femmes des groupes cibles et de comparaison ont été condamnées (historique)

	Groupe cible		Groupe de comparaison		Total	
	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}
Crimes contre la propriété	50	489	53	166	51	655
Crimes de marché	41	400	52	162	43	562
Crimes contre la personne	33	328	35	108	34	436
Délits de la route	20	201	24	76	21	277
Autres	56	546	57	178	56	724

4.4. Les caractéristiques de l'historique des peines

Le tableau 9 présente les différentes caractéristiques de l'historique des peines. Les femmes du groupe cible sont légèrement plus âgées à leur première peine, elles se sont vu infliger, en moyenne, moins de peines en détention (3,6 contre 5,1), elles ont reçu moins de chefs d'accusation (11,1 contre 16,9) et la durée carcérale est moindre (70,7 mois contre 82,3 mois) que les femmes du groupe de comparaison.

Tableau 9 : Historique des peines pour le groupe cible et le groupe de comparaison (femmes)

	Groupe cible		Groupe de comparaison		Total	
	Moyenne	Écart-type	Moyenne	Écart-type	Moyenne	Écart-type
Âge à la première peine (N ^{bre} = 921)	29,7	8,6	28,9	8,7	29,5	8,6
Nombre de peines de détention	3,6	6,7	5,1	8,7	4,0	7,2
Nombre de suivis en communauté	0,9	1,3	1,0	1,5	0,9	1,4
Nombre de chefs d'accusation	11,1	17,8	16,9	26,1	12,5	20,3
Jours de peines en détention total (N ^{bre} = 1120)	172,3	428,9	621,7	1 155,0	284,3	712,2
Durée de la carrière carcérale (mois)	70,7	80,8	82,3	86,0	73,5	82,2

5. L'analyse du risque de récidive

Tout comme dans le rapport précédent, une évaluation du risque de récidive a été menée pour chaque femme de l'échantillon.

Après le calcul du risque de récidive, cinq groupes comportant chacun 20 % de l'échantillon ont été créés. Le premier groupe (risque de récidive très élevé) comporte tous les individus ayant une note inférieure ou égale à -4; le deuxième (risque de récidive élevé) contient tous ceux ayant reçu un score entre -3 et 1; le troisième (risque de récidive modéré) compte ceux dont les scores se situent entre 2 et 5; le quatrième (risque de récidive faible) comporte ceux dont les scores se situent entre 6 et 9; le cinquième groupe (risque de récidive très faible) inclut ceux dont les scores s'élèvent à 10 et plus.

Le groupe cible a, en moyenne, un risque de récidive de 5,3 (médiane = 6; écart-type = 5,1). Le groupe de comparaison a un risque de récidive moyen de 4,9 (médiane = 5; écart-type = 7,2).

6. La composition des sous-groupes

6.1. Les nouvelles détenues

Ce sous-groupe est constitué de 394 femmes pour qui la peine index, donc la dernière peine reçue entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011, est la première peine de détention à vie.

6.2. Les régulières

Ce sous-groupe est formé des femmes (N = 345) dont la peine index est d'une durée de moins de six mois et qui ont un minimum de **deux** peines de détention de moins de six mois dans leur historique.

6.3. Les mixtes

Le sous-groupe des mixtes est composé de 85 femmes dont l'historique est composé à la fois de courtes et de longues peines de détention.

Les résultats de cette section sont présentés pour les trois sous-groupes et, dans un but de référence, les tableaux présentent de nouveau les résultats du groupe de comparaison.

6.4. Les caractéristiques sociodémographiques

Les caractéristiques sociodémographiques présentées au tableau 10 montrent que, en moyenne, les nouvelles détenues sont les plus jeunes à la date du classement (36 ans), alors que les mixtes sont les plus âgées (43 ans). Les nouvelles détenues sont nettement plus nombreuses à avoir au moins une personne à charge (37,3 %), alors que cette proportion tourne autour de 17,5 % pour les deux autres sous-groupes. Les nouvelles détenues se démarquent également quant au fait d'occuper un emploi au moment du délit (27 %) tandis que c'est le cas pour 11 % des régulières et des mixtes.

Tableau 10 : Données sociodémographiques (femmes)

	Nouvelles détenues		Régulières		Mixtes		Groupe de comparaison		Total	
	Moyenne	Écart-type	Moyenne	Écart-type	Moyenne	Écart-type	Moyenne	Écart-type	Moyenne	Écart-type
Âge à la date du classement (N ^{bre} = 1136)	36,1	11,5	38,7	9,7	43,2	7,9	38,9	10,7	38,2	10,7
Pourcentage de détenues ayant au moins une personne à charge au moment du délit (N ^{bre} = 1136)	37,3	0,5	17,4	0,5	17,7	0,4	30,5	0,5	27,9	0,45
	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}
Emploi au moment du délit (N ^{bre} = 1136)	27	107	11	38	11	9	24	74	27	107
Secondaire complété au moment du délit (N ^{bre} = 1108)	95	358	92	312	94	79	95	294	95	358
En couple au moment du délit (N ^{bre} = 1135)	26	102	26	88	33	28	35	110	26	102
Domicile fixe au moment du délit (N ^{bre} = 1136)	100	393	100	344	100	85	100	311	100	393

6.5. La santé physique et mentale

Les indicateurs de problèmes de santé sont présentés dans le tableau 11. Peu de différences entre les trois sous-groupes peuvent être constatées. Toutefois, les nouvelles détenues ont moins d'indicateurs de problèmes suicidaires (24 %) que les régulières et les mixtes (respectivement 33 % et 34 %). Aussi, les femmes du sous-groupe des mixtes sont plus nombreuses à prendre une médication (64 %) alors que c'est le cas pour 51 % des régulières et 44 % des nouvelles détenues. Mentionnons que 15 % des régulières ont des troubles psychiatriques.

Tableau 11 : La santé physique et mentale (femmes)

	Nouvelles détenues		Régulières		Mixtes		Groupe de comparaison		Total	
	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre
Médication	44	175	51	177	64	54	54	169	51	575
Problèmes suicidaires	24	95	33	114	34	29	34	107	30	345
Troubles psychiatriques	5	18	15	51	11	9	7	21	9	99
Troubles dépressifs	6	23	6	21	7	6	6	19	6	69
Problèmes diabétiques	5	19	5	17	6	5	4	13	5	54
Problèmes cardiaques	4	16	5	17	6	5	5	15	5	53
Problèmes épileptiques	3	13	4	14	5	4	3	10	4	41
Narcomanie	1	3	4	13	4	3	3	8	2	27
Troubles psychologiques	2	7	1	3	2	2	1	3	1	15

6.6. Les indicateurs correctionnels

Le tableau 12 présente plusieurs indicateurs correctionnels de la période fenêtre située entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011. Pour les suivis dans la communauté, les femmes du sous-groupe des mixtes ont été plus nombreuses à être en probation (60 %). Les nouvelles détenues (20 %) sont celles qui ont le plus purgé une peine de manière discontinue entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011. Le sous-groupe des mixtes a commis plus de manquements, notamment par rapport aux nouvelles détenues (25 % contre 10 %), que les nouvelles détenues dans les cas de refus de respecter les règlements et de trafic d'objets prohibés (16 % contre 5 %). Toutefois, dans les cas de violence physique, ce sont les régulières qui ont eu le plus de manquements (17 %).

**Tableau 12: Indicateurs correctionnels pour la période du 1^{er} avril 2010
au 31 mars 2011 (femmes)**

	Nouvelles détenues		Régulières		Mixtes		Groupe de comparaison		Total	
	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre
Suivis dans la communauté en 2010-2011										
Probation	28	109	51	175	60	51	58	180	45	515
Libération conditionnelle	1	4	0	1	1	1	22	70	7	76
Sursis	11	44	5	17	11	9	10	32	9	102
Travaux communautaires	11	45	18	61	16	14	6	20	12	140
Permission de sortir	4	15	1	3	1	1	1	2	2	21
Statut de la population en 2010-2011										
Prévenu	12	46	22	76	14	12	6	19	13	153
Peine continue	69	272	85	292	93	79	82	256	79	899
Peine discontinuée	20	77	8	27	4	3	1	2	10	109
Manquements en détention en 2010-2011										
Refus de respecter les règlements	10	39	20	69	25	21	42	130	23	259
Violence physique	6	24	17	57	9	8	27	83	15	172
Trafic d'objets prohibés	5	21	12	40	16	14	26	80	14	155
Nuisance lors d'activités	2	8	8	28	7	6	16	51	8	93
Altération des biens	1	3	2	6	1	1	2	7	1	17
Actes obscènes	0	0	1	2	2	2	1	3	1	7
Langage menaçant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

7. L'historique des sous-groupes

Les données historiques ont été analysées en prenant comme point de référence la peine index, c'est-à-dire la dernière peine, purgée dans sa totalité ou non, pour la période fenêtre du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011. Les tableaux 13, 14 et 15 fournissent les précisions sur cette dernière peine.

7.1. Les délits à l'origine de la peine index

Le tableau 13 présente tous les délits commis à l'origine de la peine index. Le sous-groupe des nouvelles détenues se distingue des autres sous-groupes issus du groupe cible, car les nouvelles détenues ont commis plus de délits de la route (29 %), de trafic de drogues (10 %) d'autres délits (8 %), mais notamment moins de vols (13 %) et de délits liés à l'administration de la justice (38 %). Les régulières sont plus nombreuses à avoir la prostitution comme délit à la peine index (10 %).

Tableau 13 : Nature des délits à l'origine de la peine index (femmes)

	Nouvelles détenues		Régulières		Mixtes		Groupe de comparaison		Total	
	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre
Délits liés à l'administration de la justice	38	151	68	233	65	55	37	117	49	556
Vol	13	52	25	85	32	27	22	70	21	234
Trafic de drogues	10	40	3	10	6	5	34	105	14	160
Délits de la route	29	113	6	19	2	2	7	22	14	156
Voies de fait	9	37	14	47	15	13	14	44	12	141
Nuisance publique	13	51	12	43	16	14	5	15	11	123
Menaces	6	24	8	26	6	5	7	23	7	78
Escroquerie et fraude	5	21	5	17	6	5	10	31	7	74
Possession de drogues	5	20	6	19	5	4	9	28	6	71
Délits contre l'état	5	18	6	20	6	5	4	14	5	57
Recel/Possession biens volés	3	13	3	12	7	6	8	24	5	55
Introduction par effraction	2	7	3	9	2	2	10	30	4	48
Prostitution	1	5	10	33	2	2	1	3	4	43
Vol qualifié	1	3	1	4	1	1	6	19	2	27
Possession d'armes	1	5	1	2	0	0	6	18	2	25
Infractions sexuelles	1	3	1	3	0	0	2	7	1	13
Homicide	0	0	0	0	0	0	3	10	1	10
Incendie criminel	1	2	0	1	1	1	1	4	1	8
Enlèvement/Prise d'otage	0	0	0	1	0	0	1	3	0	4
Trafic d'armes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	8	32	3	9	4	3	14	45	8	89

Le tableau 14 indique les délits, répartis en cinq catégories, qui sont à l'origine de la peine index. Comme l'indique le tableau précédent, les nouvelles détenues sont plus nombreuses à avoir commis un délit de la route à la peine index (29 %). Pour 70 % des régulières, il s'agit d'un délit de la catégorie « autres ». Les mixtes se distinguent, quant à elles, par les crimes contre la propriété (49 %). Dans le cas des crimes de marché, les proportions sont similaires pour les trois sous-groupes.

Tableau 14 : Catégories des délits à l'origine de la peine index (femmes)

	Nouvelles détenues		Régulières		Mixtes		Groupe de comparaison		Total	
	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre
Crimes contre la propriété	27	105	37	128	49	42	33	102	33	377
Crimes de marché	23	90	24	84	24	20	51	160	31	354
Crimes contre la personne	13	52	19	64	19	16	28	87	19	219
Délits de la route	29	113	6	19	2	2	7	22	14	156
Autres	44	175	70	243	66	56	48	151	55	625

7.2. Les caractéristiques de la peine index

Le tableau 15 montre les caractéristiques de la peine index. Le nombre moyen de jours de peine de détention pour la peine index est plus élevé pour les femmes issues du sous-groupe des mixtes (64,2). Aussi, ce sont ces femmes qui ont eu le plus de chefs d'accusation (3,1). Toutefois, la peine index a été purgée en détention dans 96 % des cas pour les femmes du sous-groupe des nouvelles détenues, 94 % pour les régulières et 92 % dans le cas des femmes du sous-groupe mixte.

Rappelons que la peine index a été établie pour fixer un point de repère dans le temps et pour étudier l'historique des individus. Les tableaux qui suivent indiquent les résultats de ces analyses.

Tableau 15 : Les caractéristiques de la peine index (femmes)

	Nouvelles détenues		Régulières		Mixtes		Groupe de comparaison		Total	
	Moyenne	Écart-type	Moyenne	Écart-type	Moyenne	Écart-type	Moyenne	Écart-type	Moyenne	Écart-type
N ^{bre} de jours de la peine index (N ^{bre} = 14 616)	35,9	53,4	33,7	47,8	64,2	72,6	646,5	2 250,5	234,2	1 308,2
N ^{bre} de chefs d'accusation peine index (N ^{bre} = 14 616)	2,5	2,8	2,9	2,5	3,1	2,9	3,6	4,0	3,0	3,1
	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}
Indication d'une peine en détention (N ^{bre} = 14 613)	96	377	94	323	92	78	92	287	94	1 065
Indication de première peine (N ^{bre} = 14 616)	73	288	0	0	0	0	27	84	33	372

7.3. L'historique des délits

Le tableau 16 répertorie tous les délits commis historiquement et pour lesquels les femmes des différents sous-groupes ont reçu une peine de détention ou encore dans la communauté. Les résultats indiquent que les femmes du sous-groupe des mixtes ont commis chaque type de délit dans une plus grande proportion que les autres sous-groupes, sauf pour la prostitution (29 %) qui a été commise par un plus grand pourcentage des régulières (32 %). En fait, non seulement les femmes des mixtes ont commis les délits dans une plus grande proportion, mais, de plus, elles se distinguent nettement des autres sous-groupes, notamment en matière de vol qualifié (27 %), de recel/possession de biens volés (34 %), de vol (73 %), d'introduction par effraction (36 %), de voies de fait (60 %), de nuisance publique (75 %) et d'autres délits (44 %).

Tableau 16 : Délits commis historiquement (femmes)

	Nouvelles détenues		Régulières		Mixtes		Groupe de comparaison		Total	
	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre
Délits liés à l'administration de la justice	10	41	92	316	96	82	54	169	54	608
Vol	8	33	52	179	73	62	39	122	35	396
Nuisance publique	3	11	56	194	75	64	34	107	33	376
Voies de fait	8	30	43	149	60	51	27	85	28	315
Délits de la route	2	9	34	118	51	43	24	76	22	246
Possession de drogues	4	16	24	83	38	32	24	76	18	207
Escroquerie et fraude	5	20	21	74	38	32	25	79	18	205
Menaces	6	22	23	78	31	26	17	54	16	180
Introduction par effraction	3	12	12	42	36	31	19	58	13	143
Trafic de drogues	3	12	13	46	27	23	19	60	12	141
Délits contre l'état	2	7	24	84	38	32	17	53	15	176
Prostitution	0	1	32	109	29	25	12	36	15	171
Recel/Possession biens volés	2	8	15	52	34	29	21	64	13	153
Vol qualifié	0	0	7	23	27	23	11	34	7	80
Possession d'armes	1	2	3	10	5	4	5	16	3	32
Infractions sexuelles	0	0	3	11	5	4	1	3	2	18
Incendie criminel	0	0	1	4	6	5	2	5	1	14
Enlèvement/Prise d'otage	0	0	0	1	6	5	1	2	1	8
Homicide	0	0	0	0	0	0	1	2	0	2
Trafic d'armes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	1	5	16	54	44	37	23	73	15	169

Le tableau 17 présente les pourcentages de délits commis historiquement en cinq catégories. Les résultats montrent que le sous-groupe des mixtes participe à tous les types de délits dans une proportion plus grande que les deux autres sous-groupes.

Tableau 17 : Catégories de délits

	Nouvelles détenues		Régulières		Mixtes		Groupe de comparaison		total	
	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre
Crimes contre la propriété	12	47	81	278	95	81	53	166	50	572
Crimes de marché	12	47	67	231	88	75	52	162	45	515
Crimes contre la personne	9	37	54	185	68	58	35	108	34	388
Délits de la route	2	9	34	118	51	43	24	76	22	246
Autres	12	49	92	319	99	84	57	178	55	630

7.4. Les caractéristiques de l'historique des peines

Les caractéristiques de l'historique des peines sont présentées au tableau 18. Ce qui retient l'attention est notamment l'âge des nouvelles détenues à leur première peine qui est supérieur aux autres sous-groupes (30,5 ans). Les femmes du sous-groupe des mixtes ont, quant à elles, l'historique criminel plus chargé, et ce, même en examinant le groupe de comparaison. De fait, les femmes constituant les mixtes ont, en moyenne, reçu leur première peine à vie (en détention ou en communauté) au plus bas âge (27,8 ans), ont eu le plus grand nombre de peines en détention (12,2), le plus grand nombre de peines en communauté (1,7), le plus grand nombre de chefs d'accusation (37,2), le plus grand nombre de jours de peine en détention total (1 112,5) et la plus longue « carrière carcérale » (177,6 mois). Rappelons que la durée de la « carrière carcérale » a été calculée en soustrayant la date de la première peine de la date de la peine index.

Tableau 18 : Historique des peines (femmes)

Nouveaux détenues	Régulières	Mixtes	Groupe de comparaison	Total
-------------------	------------	--------	-----------------------	-------

	Moyenne	Écart-type	Moyenne	Écart-type	Moyenne	Écart-type	Moyenne	Écart-type	Moyenne	Écart-type
Âge à la première peine à vie ⁴ (N ^{bre} = 764)	30,5	10,4	29,0	8,1	27,8	6,5	28,9	8,7	29,0	8,5
N ^{bre} de peines de détention (N ^{bre} = 1136)	s. o.	s. o.	6,8	7,3	12,2	10,4	5,1	8,7	4,4	7,6
N ^{bre} de suivis en communauté (N ^{bre} = 1136)	0,5	0,9	1,1	1,5	1,7	1,8	1,0	1,5	0,9	1,4
N ^{bre} de chefs d'accusation (N ^{bre} = 1136)	0,9	1,9	19,6	19,4	37,2	23,3	16,9	26,1	13,7	21,3
Jours de peine en détention au total (N ^{bre} = 989)	s. o.	s. o.	140,7	179,6	1 112,5	820,6	621,7	1 155,0	318,9	751,1
Durée de la « carrière carcérale » (en mois) (N ^{bre} = 1136)	15,9	37,1	109,4	76,7	177,6	67,5	82,3	86,0	74,6	83,6

7.5. L'analyse du risque pour les trois sous-groupes de la population cible

Une analyse des estimations du risque de récidive a été effectuée pour les trois sous-groupes du groupe cible. En moyenne, les nouvelles détenues ont un risque de récidive de 8,8 (médiane = 8, écart-type = 3,6) indiquant un risque faible. Les régulières ont, en moyenne, un risque de récidive de 2,6 (médiane = 2, écart-type = 4,3) indiquant un risque modéré. Le sous-groupe mixte a, pour sa part, un risque de récidive moyen de 0,2 (médiane = 0, écart-type = 7,2), indiquant un risque élevé. Finalement, comme précédemment mentionné, le groupe de comparaison a un risque de récidive moyen de 4,9 (médiane = 5, écart-type = 7,2) indiquant un risque modéré.

4. En détention ou en communauté.

